



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 19 juin 2024

N°30/2021-2026

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

76 sont présents au moment de l'appel.

23 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers excusés : BUCHER Sylvio, BUSSLINGER Jean-Hugues, CIGNETTI Marco, DESPOND Alexandre, DEWI FREITAG Jacinta, EGGENBERGER Frédéric, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, HASANI Arjend, HEREDIA Nicolas, MAYOR Christine, MORISETTI Jean-Pierre, REY Lucien, REYNOLDS Michel, TISSOT Marc, TROGER Axel, VELINI Maria Grazia.

Conseillers arrivés après l'appel mais présent plus tard dans la séance : GASKELL Veronica, SCHOPFER Jonathan, TIECHE Marc-Alain, HIRZEL Matthias, MONNEY Bastien, TONDA Pierre.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Préavis d'urgence de la Municipalité N° 26/5.24 – Prolongation de la zone réservée Bourg & Jardins ;
- Rapport-préavis de la Municipalité N° 25/5.24 – Réponse au postulat de André Walther au nom du groupe EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute » ;
- Rapport de la Municipalité N° 27/6.24 – Réponse au postulat de Camille Robert « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » ;
- Préavis de la Municipalité N° 28/6.24 – Demande de crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation – reconstruction de l'Ecole de Chanel (en lien avec le préavis N° 23/6.21) ;
- Rapport d'urgence de la commission N° 26/6.24 – Prolongation de la zone réservée Bourg & Jardins
- Rapport de gestion 2023 et ses annexes
- Rapport N° 10/6.24 en réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? » ;
- Rapport N° 17/6.24 en réponse à la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard » ;
- Rapport N° 19/6.24 – Vente d'une partie de la parcelle N° 151, d'une superficie de 2'350 m² située au lieu-dit « Le Boiron » sur le territoire de la commune de Tolochenaz ;
- Rapport N° 21/6.24 – Modifications des statuts du SIS Morget ;
- Rapport N° 23/6.24 – Demande d'un crédit cadre pour la période 2024-2026 de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement de conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, subside de l'ECA non déduit, ainsi qu'un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour la végétalisation de sites identifiés dans la stratégie d'arborisation ;
- Rapport concernant les demandes d'autorisations générales ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Clément Bourgeois et consorts « Quelles mesures d'accompagnement aux travaux de l'OFROU sur le territoire morgien ? » ;
- Réponse écrite aux questions de M. Frédéric Eggenberger concernant la plateforme Airbnb et la taxe de séjour.

M. le Président Pascal MARTIN apporte deux modifications à l'ordre du jour :

Point 11 nouveau : Nomination d'une commission consultative qui sera chargée de transmettre un rapport à la Municipalité sur les propositions d'amendements au projet des statuts de la PRM.

Point 18 nouveau : Postulat de Mme Sylvie FAY pour le groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes ». Dépôt et développement.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Yvan CHRISTINET souhaite intervenir concernant les statuts de la PRM. Il est surpris de cette nouvelle pratique de transmettre les documents par voie électronique le lundi soir juste avant la préparation des groupes, d'autant plus pour ce sujet qui a fait l'objet de beaucoup de travail pendant une année durant laquelle rien ne se passe et tout à coup il y a une urgence qu'il ne comprend pas. Il se demande si ce point ne pourrait pas être déplacé à l'ordre du jour du mois de septembre.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à M. Christinet que dans les faits le Bureau est compétent pour désigner des commissions consultatives, il aurait pu le faire lors de sa séance du 3 juillet. La Municipalité a jugé plus opportun de profiter que les groupes soient réunis le 17 juin pour discuter, choisir les membres disponibles aux dates fixées et mettre en place cette commission pour l'ordre du jour de ce soir et que cela soit réglé avant la pause estivale afin d'avancer au mieux sur ce dossier.

Elle profite d'avoir la parole pour préciser qu'il est normal que les documents utiles à la commission en charge du dossier des taxes de séjour n'aient pas encore été transmis. Il y a encore des échanges entre les Municipalités du district et l'ARCAM, cela sera pour le mois d'août.

C'est également ce qui s'est passé avec les statuts de la PRM. La Municipalité s'est positionnée le 17 juin et a donc transmis séance tenante les informations au Conseil.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à la majorité moins 9 non et 10 abstentions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} mai 2024

Le procès-verbal est approuvé sans remarque à la majorité moins 4 abstentions.

2. Élection de la Présidence

M. Michael FRANCESCATO annonce la candidature de Mme Floriane WYSS, et s'exprime en ces termes :

« C'est avec enthousiasme que le groupe PLR vous propose la candidature de Madame Floriane Wyss à la présidence du Conseil communal de Morges. »

Elle est âgée de 32 ans et occupe le poste de spécialiste en communication ainsi que celui de responsable de missions stratégiques et administratives au sein du Département vaudois des finances et de l'agriculture depuis le 1^{er} février dernier. Après 6 années au PLR Vaud et au PLR Suisse à Berne, dans trois fonctions différentes, elle a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle et revenir travailler dans notre magnifique canton.

Assermentée au Conseil général de sa commune de l'époque en 2009, à tout juste 18 ans, elle a ensuite été élue conseillère communale en 2021 à Morges et s'est très rapidement investie dans la politique morgienne. Nommée vice-présidente de notre section en septembre de la même année, elle a également été candidate au Grand Conseil vaudois en 2022 ainsi que candidate au Conseil national l'année dernière. Ce qui est certain est que l'engagement lui coule dans les veines.

De nature dynamique et consciencieuse, ainsi qu'ayant le contact facile quelle que soit la couleur politique, il est indéniable qu'elle appréciera poursuivre son engagement au sein du bureau et qu'elle saura présider notre Conseil avec sérieux et impartialité.

Nous espérons que vous soutiendrez sa candidature et que vous lui accorderez votre confiance. »

Résultat du vote

77 bulletins rentrés, 4 nuls, 5 blancs, 68 bulletins valables (majorité absolue 35).

Mme Floriane WYSS est élue avec 61 voix et 7 voix sont éparses.

Mme Floriane WYSS s'exprime en ces termes :

« C'est avec reconnaissance et non sans une certaine émotion que je m'adresse à vous ce soir.

Cela fait aujourd'hui exactement 5'378 jours que mon engagement civique a débuté par mon assermentation au Conseil général de Bougy-Villars le 28 septembre 2009 alors que j'étais âgée de tout juste 18 ans. Si de l'eau a coulé sous les ponts depuis ce jour, je peine à réaliser où je me trouve aujourd'hui. Mais ne vous en faites pas, cela ne durera pas longtemps.

Je tiens à remercier mes prédécesseurs, en particulier Pascal Martin qui me transmet un flambeau, non pas olympique, mais démocratique, dont il a su entretenir la flamme – et même la faire grandir – une année durant. Un grand merci également aux différents membres du bureau qui se sont succédé. Ces deux dernières années ont été plus qu'enrichissantes et représentent un apprentissage précieux pour la fonction que je m'apprête à exercer cette année.

On le sait, les habitudes ont la vie dure et les batailles partisans font partie du jeu, mais j'ai envie de croire que nous saurons nous unir et laisser de côté l'idéologie – au moins sur certains projets – dans l'intérêt des Morgiennes et des Morgiens, mais également dans celui de toutes les personnes qui mettent un pied dans notre magnifique commune. Cela me tient

particulièrement à cœur et c'est ce qui a toujours motivé mon engagement politique, à savoir faire ce qui est en mon possible pour améliorer la vie des gens.

En parlant d'habitudes, je suis curieuse de voir qui, par réflexe, commencera sa prise de parole lors d'un prochain Conseil par « Monsieur le Président ». Eh oui, chères et chers collègues, il va falloir prendre de nouvelles habitudes. Pensez également à vos rapports de commission. Si vous prenez le modèle qui se trouve sur l'extranet, vous n'aurez aucun souci car il est déjà formaté en « Madame la Présidente ». Mais si vous prenez un des derniers rapports rendus, il faudra faire le changement. Quoi qu'il en soit, ne vous en faites pas, si votre langue fourche au Conseil ou si vous écrivez "Monsieur le Président" dans vos rapports, je ne vous en tiendrai pas rigueur.

Pour terminer, je souhaite surtout vous dire un grand MERCI pour la confiance que vous m'accordez ce soir. Je ferai mon maximum pour être à la hauteur de cette importante fonction. Enfin mais pas des moindres : je me réjouis de cette année singulière à venir où les "Wyss" seront particulièrement à l'honneur (sans mauvais jeu de mots évidemment !) ».

3. a) Élection de la Vice-Présidence

Mme Camille ROBERT présente la candidature de Mme Aliénor VAUTHEY pour le groupe PSIG et s'exprime en ces termes :

« Le groupe PSIG a l'honneur de présenter la candidature de Mme Aliénor Vauthey, âgée de 29 ans elle est actuellement assistante diplômée à l'Université de Lausanne où elle rédige une thèse en littérature et dispense des enseignements. Mme Vauthey est très investie dans la vie institutionnelle de notre commune ainsi que dans la Ville de Lausanne.

Entrée au Conseil communal en 2021, elle a depuis siégé dans diverses commissions ad hoc avant d'être élue seconde vice-présidente de notre Conseil, pour l'année qui s'est écoulée.

Lors de cette année, Mme Vauthey a découvert avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt le fonctionnement du Bureau et des coulisses de notre Conseil et a apprécié de voir la manière dont les partis communiquent ensemble au sein du Bureau.

Très attachée à notre Ville et ses institutions, Mme Vauthey souhaite poursuivre ses engagements comme vice-présidente, en bonne intelligence avec l'ensemble des membres du Bureau.

Personnalité dynamique et engagée, Mme Vauthey s'implique également dans la vie du parti socialiste, en tant que membre du comité et des sociétés locales morgiennes, en particulier dans le domaine de la culture qu'elle envisage comme un moyen fondamental de créer du lien entre les gens. Mme Vauthey a notamment fondé une équipe d'improvisation théâtrale à Morges en 2015 et continue d'en pratiquer avec beaucoup de succès, une qualité qui lui permet de rebondir aisément en toute situation, même la plus inattendue.

Le groupe PSIG est donc très heureux de vous présenter une candidature compétente et engagée en la personne de Mme Vauthey et espère que vous lui accorderez votre soutien. »

Résultat du vote

79 bulletins rentrés, 79 bulletins valables. Mme Aliénor VAUTHEY est élue à l'unanimité.

b) Élection de la seconde Vice-Présidence

M. Marc LAMBRIGGER présente la candidature de Mme Patricia DA ROCHA pour le groupe UDC et s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC vous propose la candidature de Mme Patricia Da Rocha au poste de 2^{ème} vice-présidente. Mme Da Rocha est mariée, deux fois grand-mère et travaille dans la région dans une moyenne PME qui pose des panneaux photovoltaïques. Mme Da Rocha est Conseillère communale depuis 2006 et Cheffe de groupe au Conseil communal. Durant ces nombreuses années, elle s'est impliquée dans toutes les commissions permanentes.

Aujourd'hui elle siège à la COREC (commission de recours en matière de taxes et d'impôts) à la CCISE (commission consultative d'intégration suisses-étrangers) qui a organisé dimanche passé La Grande Table, et elle représente également le Conseil à l'ERM.

Elle a assuré la présidence de la COFIN, de la COGEST et de nombreuses commissions ad hoc.

Son parcours au sein du Conseil et ses nombreuses expériences lui permettront sans aucun doute de remplir cette fonction qu'elle a déjà eu la chance d'occuper il y a quelques années. Le groupe UDC vous remercie donc de soutenir la candidature de Mme Da Rocha »

Résultat du vote :

79 bulletins rentrés, 7 blancs, 72 bulletins valables (majorité absolue 37).

Mme Patricia DA ROCHA est élue avec 68 voix et 4 voies sont éparses.

4. Élection des deux scrutateurs-rices et de leur suppléance

Selon ce qui a été convenu avec le tournus et par élection tacite, les scrutatrices sont Mme Annabelle AMSLER pour le groupe des Vert·e·s et Mme Rita WYSS pour l'EMVL.

Mme Sylvie TRUDU est élue comme scrutatrice suppléante pour le groupe PSIG et M. Marc LAMBRIGGER comme scrutateur suppléant pour le groupe UDC.

5. Communications du Bureau

- À l'occasion de la pause estivale et pour marquer la fin de l'année législative, un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance.
- La Passation des Pouvoirs aura lieu le 3 juillet à 18h30 à la salle de Municipalité selon l'usage.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS ouvre les communications orales avec les deux sujets suivants :

La Poste – La Gottaz

Comme évoqué lors du Conseil communal du 27 mars 2024, La Poste Suisse a rencontré une délégation municipale, pour l'informer que son partenaire actuel au centre commercial La Gottaz, la pharmacie Amavita, a résilié son contrat au 31 juillet 2024.

Après des recherches, La Poste a trouvé un nouveau partenaire en remplacement soit le kiosque, avec un nouveau gérant, au sein du Centre commercial. Toutefois, ce nouveau partenaire n'assurera que le service minimum :

- envois de colis Economy (dépôt) ;
- retraits de colis et lettres recommandées, ce qui implique que le client doit s'annoncer avec son login poste et donner le kiosque comme adresse de lieu de retrait.

En revanche, les versements et retrait d'argent ne sont plus possibles.

La solution proposée n'est pas sans intérêt mais elle est insuffisante.

La Municipalité considère que la mission de service public et le maintien des prestations postales dans le quartier de La Gottaz sont indispensables et qu'il est de la responsabilité de La Poste de considérer toutes les solutions possibles et de mettre les moyens nécessaires, par exemple en rémunérant de manière adéquate le prestataire, afin de maintenir un service de qualité sur le territoire morgien.

En l'espèce, le maintien d'un office de poste ou une filiale avec toutes les prestations à La Gottaz nous semble important.

La Municipalité ne peut pas accepter ce démantèlement des services publics et de proximité, qui contribuent à la cohésion sociale, ce au bénéfice des personnes âgées notamment, pour qui un déplacement au centre-ville présente des réelles difficultés. Les soucis de rentabilité, mis en avant par La Poste, ne sont qu'un critère parmi d'autres pour juger de l'opportunité de la fermeture d'un office postal.

La Municipalité a dès lors saisi la commission fédérale de la poste (Postcom), qui a répondu, en date du 13 juin 2024, qu'elle enjoignait La Poste à maintenir les prestations.

Publication de l'appel d'offre pour la concession d'affichage public

La Municipalité a le plaisir de vous informer du lancement de l'appel d'offres pour la concession d'affichage public sur le domaine public et le domaine privé communal. Les entreprises intéressées ont jusqu'au 15 juillet 2024 pour faire parvenir leur offre.

La Municipalité a revu fondamentalement son concept d'affichage public, dont l'objectif est de mieux intégrer l'affichage dans son espace public, dans une optique de qualité, de regroupement et d'uniformisation, tout en privilégiant l'affichage ayant un lien direct avec la population. Ainsi, l'emplacement des surfaces d'affichage a été revu, afin d'assurer une cohérence entre le lieu et le type d'affichage.

Le cahier des charges pour la nouvelle concession prévoit par ailleurs de maintenir le nombre total de surfaces d'affichage, mais de diminuer le nombre de surfaces d'affichage à but commercial, de maintenir la quantité de surfaces d'affichage culturel et de créer un nouveau type d'affichage, qui vise à promouvoir les politiques publiques portées par la Ville, notamment en lien avec le sport, la cohésion sociale ou la mobilité.

La nouvelle convention sera adjudgée dans le courant de l'automne 2024, puis entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2025 pour une période de 10 ans.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit les communications suivantes :

Nouveaux aménagements pour faciliter les accès au lac pour la baignade sur les sites de Vertou et du port du Petit-Bois

Les travaux entrepris dans le cadre du préavis « Création d'aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien », voté en avril 2023, sont désormais achevés. Ces travaux avaient pour objectif principal de créer des accès au lac pour la baignade sur les sites du parc de Vertou, du port du Petit-Bois et de la Blancherie.

Toutefois, l'installation d'une zone de baignade sur le site de la Blancherie n'a malheureusement pas pu se concrétiser. Cela est dû à l'affectation spécifique de ce périmètre, qui selon le Canton, ne permet pas son utilisation pour la baignade.

Ainsi les nouvelles installations qui sont désormais disponibles à toutes et tous sur le secteur du parc de Vertou et du port du Petit-Bois sont les suivantes :

Deux plages flottantes ont été installées, l'une au large du parc de Vertou et l'autre dans le secteur du port du Petit-Bois. Ces plages offrent une nouvelle opportunité de baignade agréable, sécurisée et en pleine eau. À cela s'ajoutent des zones spécifiques qui ont été aménagées sur le littoral pour faciliter l'accès au lac, permettant une entrée ainsi que la sortie de l'eau plus aisée, incitant ainsi à la baignade.

En outre sur les deux sites, des douches et des maisonnettes de plage équipées de casiers, ont été installées pour le confort des baigneurs·ses. Ces installations permettent de se rincer après la baignade et d'avoir un espace sécurisé pour se changer et ranger ses effets personnels.

Sur la zone du Petit-Bois, des aménagements spécifiques ont été développés pour permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter du lac et de la baignade. Ces facilités incluent

notamment des rampes d'accès et des dispositifs adaptés pour assurer leur confort et leur sécurité.

Ouverture à l'ensemble des ayants droit de l'espace d'échange d'objets usagés à la déchèterie de Riond-Bosson 9

Après une période de restriction de l'accès direct à l'espace d'échange d'objets usagés à la déchèterie de Riond-Bosson 9, la Municipalité vous informe que celui-ci est désormais disponible à l'ensemble des ayants droit du site, ceci afin de leur offrir la possibilité de donner une seconde vie à des objets en bon état. Ceux-ci doivent être remis à l'un des surveillants qui se charge ensuite de les déposer dans l'espace d'échange dédié.

Veuillez noter que les objets suivants ne sont pas acceptés dans cette zone d'échange :

- les objets en mauvais état, ainsi que les gros meubles démontés ;
- les habits usagés qui doivent être mis dans les box prévus à cet effet ;
- les appareils électroniques et électriques, pour des raisons de sécurité et légales ;
- les déchets ménagers spéciaux, comme par exemple les produits chimiques ou les médicaments ;
- les pneus.

La récupération des objets usagés via cet espace d'échange est réservée exclusivement aux ayants droit de la déchèterie et doit être à usage privé. Le commerce de ces objets est strictement interdit. Les contrôles de respect de ces dispositions, effectués par la PRM, ainsi que par les surveillants de la déchèterie, ont été renforcés et pourront être adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

La Municipalité souhaite au travers de cet espace offrir une seconde vie aux objets en bon état. Elle poursuit par ailleurs ses réflexions et maintient son objectif d'offrir, à terme, une ressourcerie, soit un lieu de contrôle et réparation des objets usagés.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la communication suivante :

Point de situation du préavis N° 1/2.23 - Crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux 2023-2026

Conformément à l'engagement pris par la Municipalité, cette première communication a pour objectif de tenir le Conseil communal informé des avancées réalisées dans le cadre du préavis susmentionné. La phase de planification et les premières adjudications pour l'assainissement des bâtiments communaux ont été validées ce printemps.

Au cours de l'été 2024, de nombreux travaux seront effectués dans plusieurs structures scolaires communales. Le Collège de la Burtignière, construit en 1998, sera le premier à se transformer avec le remplacement des vitrages, la rénovation de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture, l'installation de panneaux photovoltaïques et le remplacement complet des luminaires. Les normes de sécurité de la toiture seront également mises à jour. Par la même occasion, les façades seront également repeintes. Ces travaux se dérouleront durant la période estivale.

Parallèlement, le Collège de Beausobre sera équipé d'un nouveau système d'éclairage à basse consommation et le Collège du Petit Dézaley bénéficiera également du remplacement de tous ses luminaires.

Enfin, le 28 juin 2024 marquera un tournant pour le Collège de Pré-Maudry. Ce jour-là, ses portes se refermeront sur la dernière volée d'élèves que ce collège a accueillis durant ces 57 dernières années. Depuis son ouverture en août 1967, de nombreuses générations de jeunes Morgiennes et Morgiens ont franchi ses portes, enrichissant leur vie d'apprentissages et de souvenirs. Dès cet automne, cet édifice entamera sa mue. Les travaux d'assainissement ainsi que de transformation de ce bâtiment en nouveau lieu d'accueil parascolaire s'étendront sur 18 mois. À leur achèvement, courant 2026, le bâtiment rénové permettra de regrouper l'actuelle UAPE La Para'l'aile et l'Antenne de Vertou ainsi que de créer 21 nouvelles places d'accueil supplémentaires portant à 84 le nombre total de places offertes dans ce secteur en réponse aux besoins croissants d'accueil des familles morgiennes.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion.

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité pour la réouverture de ce lieu d'échange extraordinaire à la déchetterie, qui avait été retiré aux citoyens il y a bon nombre d'années. Cela répond à l'un de ses vœux les plus chers.

M. Bastien MONNEY revient sur la communication concernant l'office de Poste. Il a été sensible aux termes utilisés et a retenu à la volée les éléments suivants : une rémunération adéquate indispensable, que la Municipalité ne peut accepter le démantèlement du service public et que les coûts ne doivent pas être un critère pour justifier la fermeture de cet office.

Selon lui il faut observer la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire que la Poste a un mandat qui lui est fixé par le Conseil fédéral et le Parlement. Depuis 2020 la Poste a pour objectif de réorganiser son service logistique, respectivement la fusion de deux unités qui sont Postmail et Postlogistic et que cette opération lui a coûté 3 milliards de francs. En parallèle, elle verse 200 millions de francs à la Confédération, au titre de dividendes. On demande à la Poste de réaliser des choses qui sont fondamentalement impossibles, à savoir de réaliser un service public de qualité tout en étant rentable.

Ce qui l'amène à un point qui concerne l'affichage SGA. La Municipalité veut mettre à la soumission l'affichage public. Or, selon lui si l'on s'offusque du comportement de la Poste, opinion qu'il rejoint pleinement, il faut éviter de créer une situation qui soit identique en demandant au prestataire qui sera sélectionné pour couvrir cet affichage, de faire des choses qui seront irréalisables.

Il souhaite que la Municipalité tienne compte de la rémunération des employés de cette société, des conditions de travail et qu'elle applique des critères corrects pour l'attribution de ce mandat à la nouvelle société d'affichage pour éviter une situation identique à celle que l'on vit avec la Poste.

Mme Aude JARDIN rejoint M. Thüler concernant la réouverture de l'espace d'échange à la déchetterie et remercie chaleureusement la Municipalité pour les accès au lac. Notamment au parc de Vertou, la bonne collaboration avec les employés des services de la Ville a permis un travail remarquable, les accès pour les personnes à mobilité réduite sont réussis et un week-end inclusif a pu être organisé au parc de Vertou. Ce qui prouve bien que soit on cherche des solutions, soit on trouve des excuses.

Mme Céline ELSIG remercie la Municipalité pour la réouverture de l'espace d'échange à la déchetterie, après 4 ans de fermeture, cela répond également à un vœu qu'elle avait déposé.

7. Communications des associations intercommunales

M. Stéphane DEWARRAT s'exprime en ces termes :

« Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs (ASIME) s'est réuni ici-même, dans cette salle Agora du Cube, le 22 mai dernier après une visite très intéressante du chantier du Collège de Chanel.

Les comptes de l'ASIME ont été avertisés avec des charges/produits de 12 367 809,67 Francs.

De la part du Comité de Direction, nous avons eu entre autres une présentation des prochaines étapes dans le domaine des rénovations et constructions scolaires, par la voix de notre Municipale, Madame Laetitia Morandi. Elle nous a parlé des futurs travaux à la Burtignière, collège de la Vogéaz, de Beausobre I et bâtiment administratif, de la future rénovation de la Gracieuse, ainsi que des projets en cours concernant le site de la Prairie.

Le président du CoDir, M. Andreas Sutter (syndic de Tolochenaz) nous a rappelé que le montant des charges pour les communes sera revu à la hausse ces prochaines années au vu des nombreux chantiers en cours et à venir.

Le conseil intercommunal a élu à la vice-présidence notre conseiller communal, M. Kevin Richards. Le tournus veut que normalement M. Richards occupera la présidence l'année prochaine.

Lors de conseil, Mme Veronica Gaskell a déposé et développé une interpellation dont l'intitulé est : "Quel avenir pour le cabinet dentaire scolaire de Beausobre ?".

A la séance du Conseil d'Établissement de l'ASIME du 12 juin, M. Kevin Richards a été élu à la présidence avec un mandat jusqu'à la fin de cette législature. »

Mme Catherine HODEL informe que lors de sa séance du 28 mai le Conseil intercommunal de la PRM a accepté les comptes et la gestion de l'année 2023. Elle suggère d'aller lire le rapport de gestion disponible sur le site internet de la PRM, particulièrement la page 14 qui fait part d'une nouvelle prestation liée à la prise en charge des victimes, fortement appréciée par ces dernières.

8. Préavis d'urgence de la Municipalité

N° 26/5.24 Prolongation de la zone réservée Bourg & Jardins – 1^{ère} séance de commission jeudi 30 mai à 18h30, Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Sylvie TRUDU
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Catherine HODEL
- Patricia DA ROCHA
- Matthias BLUME
- Bertrand GILLIARD
- Béatrice GENOUD

9. Préavis de la Municipalité

N° 25/5.24 Rapport-préavis de la Municipalité - réponse au postulat de André Walther au nom du Groupe EMVL « Agir contre le bruit de l'autoroute » - 1^{ère} séance de commission : mardi 25 juin à 18 h 30, Salle Léman Riond-Bosson 14, Hôtel de Ville. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Yvan CHRISTINET
- Ruth WALTER ETTER
- Bastien MONNEY
- André WALTHER
- Jonathan SCHOPFER
- Stéphane DEWARRAT
- Alexandre DESPONDS

N° 27/6.24 Rapport - Réponse au postulat de Camille Robert « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » - 1^{ère} séance de commission : lundi 19 août 2024 à 18 h 30, Salle Saint-Louis, Place Saint-Louis 2. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Sylvie FAY
- Camille ROBERT
- Clémence LANGONE
- Eva FROCHAUX
- Estelle BASTIAN
- Dominique KUBLER-GONVERS
- Béatrice GENOUD

N° 28/6.24 Demande de crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation - reconstruction de l'École de Chanel (en lien avec le préavis N° 23/6.21) - 1^{re} séance de commission : mercredi 28 août à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Aude JARDIN
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Michaël FURHOFF
- Alexandre DE TITTA
- Patricia DA ROCHA
- Pascal DE BENOIT
- Arthur MENOUX

10. Nomination de la commission consultative sur le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (ARCAM), 1^{ère} séance de commission le jeudi 22 août à 18h30 à la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Annabelle AMSLER
- Véronique DESSAUX-HADORN
- Maria Grazia VELINI
- Rita WYSS
- Patricia DA ROCHA
- Michael FRANCESCATO
- Jean-Hugues BUSSLINGER

11. Nomination de la commission consultative chargée de transmettre un rapport à la Municipalité sur les propositions d'amendements au projet de statuts de la PRM (Police Région Morges).

Les commissaires sont :

- Lucas BRUHWILER
- Maria Grazia VELINI
- Nicolas HEREDIA
- Catherine HODEL
- Marc LAMBRIGGER
- Arthur MENOUX
- Alain TROGER

12. Rapport d'urgence de la commission N° 26/6.24 – Prolongation de la zone réservée Bourg & Jardins

Mme Catherine HODEL, présidente rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(66 OUI, 0 NON, 6 abstentions)

1. d'adopter sous réserve de la ratification par le Département compétent, la prolongation de la zone réservée Bourg et Jardins, selon le projet soumis à l'enquête publique du 9 mars 2024 au 7 avril 2024.

13. Rapports de commission

N° 5/6.24 Gestion 2023

M. Marc-Emmanuel CRIPPA, président de la commission de gestion lit les conclusions du rapport sur les comptes 2023.

M. le Président Pascal MARTIN rappelle la procédure concernant les vœux, décrite à l'article 110 du règlement du Conseil communal. Le ping-pong entre la Municipalité et la COGEST est lancé.

Administration, mobilité et ressources humaines

Vœu N° 1 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer la répartition des tâches entre les collaborateurs·rices au sein du Greffe en prenant en compte les problématiques actuelles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

L'arrivée du coordinateur·trice des manifestations va sans doute permettre cette amélioration dans la coordination.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 2 – 2023 : Que la Municipalité analyse la possibilité de rendre les conventions des manifestations accessibles à la Commission de Gestion.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 3 – 2023 : Que la Municipalité étudie les pistes d'amélioration sur la communication des travaux d'envergure et leur déroulement auprès de toutes les parties prenantes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Les travaux d'envergure sont des sujets sensibles et il faut éviter le morcellement de la communication lors de l'annonce de travaux. Dans le cas particulier soulevé par la sous-commission (travaux rue Louis-de-Savoie), une information a manqué à la veille des Fêtes de Noël.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Enfance, culture et durabilité

Vœu N° 4 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux organiser la file d'attente au restaurant de Beausobre pour un service plus rapide et prioritaire pour les personnes avec des appuis, cours facultatifs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

En effet, à l'ouverture du restaurant scolaire de Beausobre, les enfants qui avaient une activité pendant leur pause de midi disposaient d'un accès prioritaire. Il en a résulté une gestion complexe et chronophage pour différencier les élèves ayant réellement une activité et celles et ceux qui prenaient cette « *file rapide* » pour éviter d'attendre leur tour. Chaque élève tentait de négocier et justifier sa présence auprès de la monitrice présente. C'est la raison pour laquelle nous avons mis fin à cette pratique depuis plus d'une année.

De plus, la mise en place de l'horaire continu dans l'Établissement secondaire de Beausobre va entraîner une diminution du temps de pause à midi et de fait une réorganisation de celle-ci.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de la Municipalité.

M. Kevin RICHARDS soulève que le problème n'est pas tant d'attendre 25 minutes, ce qui est quand même long, mais que ce temps de pause correspond au temps imparti à certains élèves pour manger car ils ont des cours facultatifs. Les solutions qui seraient de manger un plat de la maison ou un panini privent ces élèves de manger un repas sain proposé par la Ville. Il remercie la Municipalité d'aller discuter avec les enseignant·e·s pour trouver une solution, ce qui ne semble pas avoir été fait auprès de l'association des maîtresses de Beausobre. Il propose le maintien de ce vœu.

Vote : 36 OUI, 34 NON, 8 abstentions. Le vœu est maintenu.

Vœu N° 5 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux informer le jeune public sur les prix à tarifs réduits pour le théâtre de Beausobre.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

A l'occasion de la saison théâtrale 2024-2025, le Théâtre de Beausobre a prévu cet automne, un large plan de communication via des capsules vidéos, des panneaux d'affichage sur la voie publique, les écrans situés dans l'enceinte du Théâtre et des publications sur les réseaux sociaux. Le Théâtre sera également présent au marché, le samedi 7 septembre 2024, sur le stand de la Ville.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 6 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de traiter des demandes des particuliers/propriétaires pour obtenir des subventions pour les chauffages renouvelables ou d'un assainissement d'un immeuble plus rapidement

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

L'augmentation des demandes de subvention en lien avec la durabilité implique en effet une augmentation de la charge administrative liée à la gestion du fonds d'encouragement. La Municipalité étudie différentes options pour réduire le temps de traitement des demandes de subvention.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 7 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et formaliser la collaboration entre les dicastères sur la thématique de la durabilité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Ce dernier coïncide avec les missions de l'Office de la durabilité. Les projets en cours tels que l'élaboration du Plan climat, ou la création d'un système d'indicateurs de la durabilité, contribueront au développement de la transversalité en matière de durabilité au sein de l'Administration. La Municipalité rappelle que ses services sont déjà largement engagés sur les thématiques de la durabilité, et que le portage de cette politique est réalisé par tous les services en parallèle.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Finances, économie, informatique et population

Vœu N° 8 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'élaborer une stratégie pour la gestion, le contrôle et le suivi des droits de superficie.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Cohésion sociale, logement et sécurité

Vœu N° 9 – 2023 : Que la Municipalité mette toute en œuvre pour pallier la surcharge de travail chronique et dommageable de l'Office de la cohésion sociale et du logement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Une analyse du fonctionnement de la direction sera effectuée afin d'établir un point de situation. Les demandes de nouveaux postes seront évaluées dans le cadre du processus budgétaire, il s'agit en effet d'adapter les ressources aux tâches confiées à la direction et peut-être également d'effectuer une priorisation au sein de l'office.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 10 – 2023 : Que la Municipalité présente, à la commission de gestion, les actions prises pour l'amélioration de la distribution des bons pour sacs-poubelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer la distribution des sacs poubelles Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour optimiser encore davantage cette prestation.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 11 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité que les différentes associations partenaires puissent présenter leurs activités également dans le cadre de la sortie des aînés « croisière ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La présence des partenaires associatifs lors de la sortie des aîné·es version « croisière », à savoir une année sur deux, a été envisagée. Cependant, l'option a été écartée car la configuration des lieux ne permet pas de le faire de manière optimale. En effet, lors de la croisière une bonne partie des aîné·es sont assis à table afin de socialiser et l'exiguïté des lieux ne permettrait pas d'avoir des stands ou des présentations, ni des échanges de manière confortable avec les partenaires. De plus, le bateau ayant une capacité d'accueil limitée, nous devons déjà refuser des inscriptions car la limite est atteinte. Cette croisière est très appréciée par les aîné·e·s et il est important pour la Municipalité de répondre favorablement au plus grand nombre d'inscrit·e·s sans devoir réduire le nombre d'invité·e·s au profit de la présence des partenaires.

La Municipalité souhaite néanmoins souligner que les associations seront dorénavant présentes lors des éditions au théâtre et qu'elles seront systématiquement appelées à se présenter lors des autres événements organisés en faveur des aîné·e·s si cela est possible.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion refuse la détermination de la Municipalité et souhaiterait qu'une solution alternative hors du bateau, par exemple au Grenier bernois ou autre salle à proximité, en amont de la manifestation soit envisagée afin que les associations puissent présenter leurs activités et aller à la rencontre des aînés à l'occasion de la sortie croisière très appréciée.

M. Michael FRANCESCATO réclame un peu de hauteur de vol à la commission de gestion et suggère aux membres désireux de faire le travail de la Municipalité dans ce détail-là, de se présenter dans deux ans.

Vote : 49 NON, 20 OUI, 11 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 12 – 2023 : Que la Municipalité indique l'effectif de la PRM au début de la présentation des réalisations de cette dernière.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La Municipalité a un contrat de droit administratif avec PRM qui s'organise comme elle l'entend. Cette information figure dans le rapport de gestion de PRM.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion refuse la détermination de la Municipalité car comme la PRM dispose des effectifs ceux-ci pourraient figurer au rapport de gestion municipale de la commune de Morges, comme c'est le cas pour les autres services de la Direction.

M. Michael FRANCESCATO revient avec la même remarque que précédemment et à ce moment-là alors pourquoi pas ajouter les MBC, les TPM, l'ERM, l'ASIME, l'ARASMAC, etc. Autant aller chercher les informations à la source dans les différents rapports de gestion disponibles et éviter les doublons et la complexification à outrance du travail administratif qui est déjà bien assez compliqué comme cela.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN indique que sauf erreur, le rapport de gestion de la PRM n'était pas disponible au moment de la réunion de la commission de gestion. Elle est pour le maintien de ce vœu.

Mme Catherine HODEL rappelle qu'au moment où un service comme la police ou l'épuration des eaux ou les écoles, a été délégué à une association intercommunale, le Conseil communal de Morges n'a plus rien à dire. Simplement à prendre acte des décisions prises par ces associations qui fonctionnent comme des personnes juridiques indépendantes.

Mme Floriane WYSS précise que le rapport de gestion de la PRM n'était effectivement pas en ligne par contre elle avait indiqué qu'il était disponible sur demande auprès de la PRM, c'est effectivement moins pratique mais cela évite du travail à double.

Vote : 21 OUI, 49 NON, 10 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 13 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de soutenir le Sauvetage dans ses démarches auprès des communes concernées pour l'obtention de soutien financier.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Urbanisme, constructions et espace public

Vœu N° 14 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de communiquer au Conseil Communal les retards identifiés ainsi qu'un plan d'action, ceci pour tout projet lié à des subventions limitées dans le temps.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

Les projets liés aux mesures PALM font l'objet d'un suivi minutieux de la part de la Municipalité et des services en charge (urbanisme, infrastructures, mobilité). La planification de ces projets

est un point essentiel faisant l'objet d'une attention particulière. La gestion de ces projets et leur planning peuvent être impactés par de nombreux éléments, souvent difficilement prévisibles lors du dépôt des préavis d'étude.

Il n'apparaît pas pertinent de communiquer au Conseil les retards, la gestion des plannings étant une compétence municipale.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu, sachant que les retards peuvent entraîner des conséquences financières, elle estime qu'une information préalable est un élément nécessaire à la connaissance des dossiers par le Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 26 OUI, 39 NON, 14 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N°15 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'instaurer d'autres critères pour la hiérarchisation des projets, notamment celui de l'exploitation de leur potentiel économique, en lien avec les propriétaires fonciers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La priorisation des projets de planification de détail fait déjà l'objet d'une pesée d'intérêts multiples dans laquelle l'économie a un poids important. Cet élément a été largement pris en compte dans le Sud-est morgien, pour le secteur des Jardins et de Sablon nord.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu car il lui apparaît nécessaire de trouver un équilibre qui ménage aussi les opportunités des autres secteurs concernés, lesquels sont en attente depuis de nombreuses années.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 21 OUI, 50 NON, 9 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 16 – 2023 : Que la Municipalité considère l'opportunité d'être conseillée dans la gestion des parties prenantes (pas uniquement sur le plan technique).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

La gestion des « parties prenantes » a toujours été un point d'attention important pris en compte par la Direction de l'urbanisme lors du processus de planification. Néanmoins, la Municipalité s'étonne que la Commission de gestion propose d'un côté à la Direction d'être conseillée sur la « gestion des parties prenantes » tout en étant surprise, d'un autre côté, du coût important en matière de communication et de participation lors de la mise à l'enquête du PACom. Au surplus, si la Municipalité estime qu'un mandat extérieur est nécessaire afin de l'accompagner dans la gestion des parties prenantes pour un dossier particulier, ce besoin sera étudié.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. Au vu de la complexité des projets de planification, la commission se réjouit de prendre note que ce besoin sera étudié. Ce que demande expressément le vœu.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 17 OUI, 51 NON, 12 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 17 – 2023 : Que la Municipalité étudie le renforcement de la coordination entre les Directions dans le cadre des projets de nouvelles constructions en prenant en compte les réalités liées à l'entretien et aux futurs usages.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

La coordination entre Directions est une priorité de la Municipalité, particulièrement lors des projets complexes et importants. La Direction de l'urbanisme travaille depuis plusieurs années à améliorer encore la prise en compte des besoins des autres directions, en particulier auprès de la Direction des bâtiments, de la Direction Infrastructures et environnement urbain, le service Informatique ainsi que la Direction de l'enfance pour les projets scolaires.

Enfin, dans le cadre de la gestion de projet, le document intitulé « Définition de projet » rassemble tous les éléments nécessaires à une compréhension commune du projet. En effet, il précise les objectifs, les livrables, les ressources nécessaires à la réalisation du projet ainsi que la liste des parties prenantes.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. Si elle salue les améliorations mises en place depuis plusieurs années, les constatations détaillées dans le rapport de sous-commission Bâtiments, Sports et Domaines, sont explicites.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 40 OUI, 30 NON, 10 abstentions. Le vœu est maintenu.

Bâtiments, sport et domaines

Vœu N° 18 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'impliquer les services d'entretien des bâtiments lors de la validation des projets de construction.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Depuis le début de la législature 2021-2026, la Direction Bâtiments, sports et domaines est systématiquement associée aux commissions de construction. Cette directive permet d'impliquer dès la conception les prérogatives du service en charge de l'entretien du bâtiment.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission maintient son vœu. Les visites et les constats qui en découlent ne font que nous conforter sur la nécessité de ce vœu. De plus, la réponse apportée par la Municipalité, tend à démontrer que des actions allant dans le sens de ce vœu sont en cours.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 43 OUI, 30 NON, 7 abstentions. Le maintien du vœu est accepté.

Infrastructures et environnement urbain

Vœu N° 19 – 2023 : Que la Municipalité considère la collecte de l'eau de pluie à titre égal avec celle du pompage de l'eau du lac, et ce afin de multiplier les alternatives à l'utilisation de l'eau potable, notamment dans les hauts de la ville.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La réponse au postulat des Verts·e·s intitulé « Pour une ville résiliente en cas de sécheresse et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? » sera notamment considérée comme une réponse à ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 20 – 2023 : Que la Municipalité envisage de réutiliser le matériel de sa campagne de sensibilisation aux économies d'eau potable pour toucher son personnel.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de vœu.

Des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau potable, destinées au personnel communal et inspirées de celles menées auprès de la population, sont régulièrement mises sur pied.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 21 – 2023 : Que la Municipalité considère, dans la poursuite de l'entretien et du développement de l'éclairage public, la mise en place de trames noires destinées à préserver la biodiversité nocturne, notamment la création de synergies entre espaces verts et zones d'obscurité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Selon les horaires et afin de réaliser des économies d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse et aussi préserver la biodiversité, l'éclairage est par défaut abaissé ou éteint sur certaines zones urbaines, dont notamment dans les quartiers Vogéaz & Prélionne.

Il est également éteint sur des zones vertes qui sont équipées de la même technologie, notamment au port du Petit-Bois ou au parc de Vertou. Ainsi l'éclairage public s'enclenche uniquement lors de la détection d'une présence humaine. Le déploiement de cette technologie sera poursuivi ces prochaines années au travers d'une stratégie communale d'optimisation de l'éclairage public.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 22 – 2023 : Que la Municipalité considère le recours à des études territoriales sur la mobilité électrique afin d'accompagner la transition du parc véhicules.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 23 – 2023 : Que la Municipalité envisage la création, pour les vélos, de places de stationnement et d'une signalétique à la déchetterie.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le territoire de la Ville de Morges dispose d'une trentaine d'écopoints, tous accessibles à pied ou à vélo, qui collectent les principaux déchets ménagers. Ainsi, en raison de la présence de ces points de collecte de proximité, l'usage de la déchetterie devrait être qu'exclusivement pour y apporter les gros déchets occasionnellement produits par les ménages. À noter que l'accès à la déchetterie à vélo et à vélos cargos est aisé, avec des possibilités de stationnement à proximité des bennes et autres commodités.

Détermination de la Commission de gestion

Utiliser un mode de mobilité douce comme le vélo et être responsable de sa production personnelle de déchets, répond à la même visée générale de réduire notre impact sur l'environnement. Dès lors, il existe un réel potentiel de synergie entre ces deux démarches. Il est certes aisé d'accéder à la déchetterie à vélo pour amener ses déchets spéciaux, mais la gestion actuelle de l'espace positionne toujours les vélos à la marge. Une mesure simple, avec l'installation d'une place de stationnement aurait le mérite de donner un signal positif et symboliquement fort, en adéquation avec l'évolution de la mobilité de nos sociétés. Cependant, la Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de la Municipalité.

Vœu N° 24 – 2023 : Que la Municipalité envisage de développer une stratégie et un plan d'actions de gestion des déchets.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le projet « Morges, zéro déchet » initié par la Municipalité, vise au travers de la sensibilisation, notamment une diminution de la quantité de déchet de 10 % d'ici 2026. La législation fédérale, cantonale et communale établit un cadre précis pour la gestion des déchets. De plus, la directive communale relative au tri et à la collecte des déchets urbains définit les modalités pratiques de cette gestion. Ainsi la Municipalité considère que l'élaboration d'un plan ou une stratégie pour la gestion des déchets seraient redondants avec ces éléments. En outre la réponse au postulat des Verts·e·s intitulé « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » répond à ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de ce vœu.

M. Pascal GEMPERLI met en avant que les déchets représentent un coût environnemental très important. Des coûts qui se manifestent au niveau de la dégradation de la biosphère, de la santé publique ou encore de la biodiversité. Des coûts pour nous et bien plus important que cela, des grosses dettes pour les générations futures. Et des coûts importants pour le budget communal. En conséquence, le groupe des Vert·e·s prend acte et remercie la Municipalité pour toutes les actions qu'elle entreprend pour la diminution des déchets, telles que la mention « Morges zéro déchets » avec une visée d'ici 2026, la gestion des déchets en conformité avec la législation, ou encore la directive sur le tri des déchets. Il s'agit effectivement de projets, de directives, voire d'actions quelque peu éparpillées ou à courte durée, car 2026 c'est demain. Ce qui manque, et qui est la raison principale de ce vœu c'est une véritable stratégie, soit des objectifs chiffrés à long terme, des axes d'intervention, et un plan d'action, similaire peut-être dans son approche et son ambition à la stratégie énergétique 2035.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Vert·e·s considère que la détermination de la Municipalité ne répond pas au vœu et en conséquence s'oppose au refus de ce vœu et invite le Conseil à en faire de même.

Vote : 39 OUI, 38 NON, 1 abstention. Le vœu est maintenu.

Vœu N° 25 – 2023 : Que la Municipalité envisage, lors de futurs travaux de désimperméabilisation des sols ou d'abattage d'arbre, le déploiement systématique de panneaux explicatifs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La Municipalité communique via d'autres canaux permettant de répondre aux exigences d'informations et de sensibilisation de la population aux travaux.

Détermination de la Commission de gestion

Alors que la désimperméabilisation des sols, l'abattage d'arbres, un entretien différencié, pour ne citer que ces démarches, interpellent régulièrement la population, une communication renforcée, à l'aide d'une mesure modeste, comme l'utilisation de panneaux explicatifs, réutilisables, permettrait d'éveiller l'intérêt de l'usager·ère pour l'espace public qui l'entoure, notamment à l'ère du tout numérique et de mieux comprendre les démarches des services communaux. C'est pour cette raison que la Commission de gestion souhaite maintenir son vœu.

La parole n'est pas demandée.

Vote : 39 OUI, 34 NON, 6 abstentions. Le maintien du vœu est accepté.

Vœu N° 26 – 2023 : Que la Municipalité envisage pour la production horticole communale de donner la primauté aux critères « local », « durable » et leur écobilan.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Depuis plusieurs années, des réflexions sont engagées afin de déployer une production et un fleurissement plus durables, ayant un impact environnemental minimal. Ceci notamment en favorisant la production locale et en mettant en place des massifs de plantes vivaces, moins gourmands en entretien et en arrosage.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 27 – 2023 : Que la Municipalité envisage la possibilité de prioriser la mise en place de fosses continues et ouvertes lors de travaux d'entretien ou d'arborisation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Cet aspect peut être optimisé et systématiquement pris en compte lors de ce type d'intervention. En intégrant cette approche nous pouvons notamment améliorer l'efficacité du déploiement de la stratégie communale d'arborisation.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

M. le Président Pascal MARTIN passe maintenant au classement des vœux des années précédentes. La Municipalité propose le classement de 26 vœux, la Commission est favorable au classement de 18 de ces vœux et s'oppose pour 8 d'entre eux. Une fiche récapitulative est annexée au procès-verbal pour une lecture facilitée.

La discussion est ouverte sur le classement de ces vœux.

M. Kevin RICHARDS s'oppose au classement du vœu N° 20/2022. En effet, la Commission a émis les vœux 19 et 20 portant sur la mobilité, seulement l'an dernier, la Municipalité les a proposés au classement cette année. La Commission de gestion s'oppose au classement du vœu 19 sur la coordination entre les services de mobilité. Plusieurs personnes au sein du groupe des Vert·e·s suggèrent de maintenir aussi le vœu 20 portant sur la stratégie de mise en œuvre d'une mobilité permettant d'avoir moins de trafic en ville. D'après la réponse de la Municipalité, il pense que le travail demandé par le Conseil n'a pas encore été totalement

complété. Le groupe des Vert-e-s propose donc le maintien du vœu 20/2022 pour ne pas à avoir à attendre encore 20 ans.

Vote : 42 OUI, 30 NON, 6 abstentions. Le vœu 20/2022 est maintenu.

Vote sur le maintien de 8 vœux des années antérieures tel que proposé par la Commission de gestion : 51 OUI, 16 NON, 10 abstentions. Ces vœux sont maintenus.

Vote sur les motions et postulats : 49 OUI, 19 NON, 10 abstentions.

M. Président Pascal MARTIN ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion ainsi que des rapports de sous-commission ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(78 OUI, 0 NON, 0 abstentions)

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens, émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie la Commission de gestion pour son important travail ainsi que le Conseil pour ce vote à l'unanimité.

M. Logan ROMANENS, président de la commission des Finances lit le rapport de la commission en charge de l'étude des comptes 2023.

Vœu N° 1-2023

Que la Municipalité maintienne son soutien à la participation des coûts des repas en absorbant l'augmentation des coûts des repas des élèves morgiens.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu, car elle a déjà décidé, lors de sa séance du 5 février 2024 de maintenir inchangés les tarifs des repas dans les restaurants scolaires, répondant ainsi à un vœu du Conseil communal exprimé en décembre 2023 dans le cadre du budget.

Détermination de la Commission des finances

La Commission des finances refuse la réponse municipale et maintient son vœu.

Vote : 27 OUI, 39 NON, 11 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 2-2023

Que le service des finances contrôle la saisie des montants au budget afin d'éviter des erreurs diverses telles que des fautes de frappe (comme par exemple CHF 30'000 au lieu de CHF 3'000).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le service des finances contrôle déjà les montants saisis au budget par l'ensemble des services communaux. Cinq erreurs diverses ont en effet été constatées et présentées de manière transparente sur un total de 2'717 comptes. Avec 99,8% de saisies correctes, et pour souligner tout le travail effectué presque parfaitement par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Morges, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La Commission des finances refuse la réponse Municipale et maintient son vœu.

Vote : 7 OUI, 63 NON, 8 abstentions. Le maintien du vœu est refusé.

Vœu N° 3-2023

Que la Municipalité fournisse des informations complémentaires comme le cahier des charges ou une explication des tâches prévues lors de la création de nouveaux postes au travers du budget afin que la Commission puisse en évaluer au mieux le besoin.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La Municipalité évalue les besoins en poste dans le cadre du processus budgétaire. Elle évalue au cas par cas l'opportunité de déposer un préavis spécifique ou de demander les postes par la voie budgétaire.

Elle veillera à compléter les informations à disposition de la commission des finances dans le cadre du budget.

Détermination de la Commission des finances

La Commission des finances accepte la réponse.

RAPPEL

Vœu N° 1-2015

Que la Municipalité informe la CoFin des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la CoFin, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2023

Le Service des finances informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission refuse le classement de ce vœu.

Vœu N° 2-2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter. Toutefois, la Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2023

Le Service des finances veille à ce que les garanties de déficit ne soient pas modifiées ou dépassées durant l'exercice et lors du bouclage des comptes. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission refuse le classement de ce vœu.

Vœu N° 2-2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, fonds de renouvellement infrastructure des Ports, fonds de renouvellement infrastructure de l'eau, etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 « Renouvellement infrastructure du gaz 460.00 » / 9281.10 « Renouvellement infrastructure des ports 470.00 »).

Situation au 31 décembre 2023

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan ; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le

nouveau logiciel comptable Abacus : 9281.0003 « Renouvellement infrastructure du gaz 83000 » / 9281.0001 « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »). Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission accepte le classement de ce vœu.

Vœu N° 3-2021

Que la Municipalité priorise les investissements indispensables et urgents.

Réponse de la Municipalité

Le Service des finances a organisé une priorisation des investissements entre les services communaux afin de s'assurer que le plafond d'endettement soit respecté durant la législature 2021-2026. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Situation au 31 décembre 2023

Le Service des finances a organisé une priorisation des investissements entre les services communaux afin de s'assurer que le plafond d'endettement soit respecté durant la législature 2021-2026.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission refuse le classement de ce vœu.

Vœu N° 5-2021

Que la Municipalité veille lors de la présentation du budget à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales. En cas de modifications intervenant jusqu'à l'acceptation du budget, la Municipalité en informe la Commission des finances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales et informera la CoFin des dernières modifications jusqu'à l'acceptation du budget. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2023

La Municipalité coordonne le budget de la Ville avec les budgets des associations intercommunales dans la mesure du possible. En effet, les dates auxquelles les budgets sont votés par les conseils intercommunaux respectifs ne permettent pas toujours d'intégrer la dernière version dans le budget de la Commune. Dans tous les cas, elle informera la CoFin des dernières modifications significatives jusqu'à l'acceptation du budget. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission refuse le classement de ce vœu.

Vœu N° 1-2022

Que la Municipalité transmette à la CoFin pour chaque budget le bouclage annuel et le détail du calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM, ainsi que le détail de la répartition de leur financement entre la billetterie, la Confédération, le Canton et les TPM. (Nous faisons notamment référence au montant de CHF 20'694'000.00 - des autres charges d'exploitation de l'offre 2023 des MBC inscrits au budget 2023 des TPM).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité transmettra à la CoFin le calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM. Elle le fera une fois que l'entente TPM aura pris connaissance de ce tableau et que ce calcul aura été mis en information en Municipalité.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2023

La Municipalité transmettra à la CoFin le calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM. Elle le fera une fois que l'entente TPM aura pris connaissance de ce tableau et que ce calcul aura été mis en information en Municipalité.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission accepte le classement de ce vœu.

Pour les vœux :

Vœu N° 2-2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment soit instauré et alimenté annuellement avec des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir).

Vœu N° 3-2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment scolaire soit instauré et alimenté annuellement par des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir), mais au minimum par l'excédent des indemnités à recevoir/reçus de l'ASIME.

Vœu N° 8-2022

Indicateurs Idheap : la CoFin souhaite qu'à la fin de chaque tableau figure un commentaire explicatif sur chaque indicateur qui, en outre relève les efforts programmés par la Municipalité pour le suivi et le cas échéant l'amélioration de l'indicateur.

Vœu N° 9-2022

Remarques des services sur certains postes de comptabilité : la CoFin souhaite que les explications soient plus exhaustives, plus complètes, plus pertinentes à l'analyse de l'évolution des chiffres.

La CoFin constate pour les vœux N° 2 - 2022, N° 3 - 2022, N° 8 - 2022 et N° 9 - 2022 qu'il est mentionné que la Municipalité a refusé ces vœux, or, le Conseil communal a voté en date du 21.06.2023, le maintien de ces vœux.

Elle demande qu'il soit ajouté que le Conseil communal a voté pour le maintien de ce vœu lors de la séance du 21.06.2023.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission des finances est favorable au classement des deux vœux suivants :

- N° 2-2018
- N° 1-2022

La Commission des finances s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

- N° 1-2015
- N° 2-2015
- N° 3-2021
- N° 5-2021

Vote sur le classement des vœux, 59 OUI, 11 NON, 8 abstentions, les 4 vœux des années antérieures sont maintenus.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport sur les finances présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des Finances ainsi que des rapports de sous-commission ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(79 OUI et 1 abstention)

1. d'accepter les comptes 2023 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour 2023 ;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens, repris par la Commission des Finances et acceptés par le Conseil communal ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux émis par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
5. de donner décharge à la commission des finances de son mandat.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie la Commission des finances pour leur travail effectué tout au long de l'année.

N° 10/6.24

Rapport en réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? »

M. Jonathan SCHOPFER, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« Le groupe des Vert·e·s remercie la Municipalité pour son rapport concernant l'impact des feux d'artifice sur le territoire communal et ses occupants. Il trouve néanmoins regrettable de constater que le plaisir du divertissement prime sur le respect de la faune et des écosystèmes.

C'est une belle démonstration de la relation que notre société entretient avec la Nature. En plaçant l'Homme au-dessus de la Nature, nous agissons volontairement et négativement sur les poissons, sur les oiseaux et tous les autres animaux effrayés et empoisonnés par les feux d'artifice. Quand est-ce que nous prendrons conscience que nous, les humains, formons un tout avec notre Nature ?

Toutefois, les Vert·e·s saluent le fait que le postulat a engendré une réflexion et se félicitent de la décision de réduction du bruit supplémentaire des fusées du bouquet final. C'est un pas dans la bonne direction. Cependant, nous sommes convaincus que les traditions ne sont pas inscrites dans le marbre et qu'elles peuvent évoluer avec leur temps. De plus, le groupe des Vert·e·s est en accord avec le rapport de commission qui se demande sur quelle base la Municipalité affirme que la population morgienne reste très attachée aux feux d'artifice. En ce sens, les Vert·e·s trouveraient très pertinent que la Municipalité mène un réel sondage auprès de la population morgienne.

Enfin, le groupe des Vert·e·s va réfléchir à quelle suite donner à ce postulat. Nous estimons qu'une alternative aux feux d'artifice est possible d'être organisée à Morges, pour une Fête nationale moderne et respectueuse. »

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité en réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Quelles alternatives aux feux d'artifice à Morges ? » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(50 OUI, 14 NON, 16 abstentions)

| |
|--|
| 1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité. |
|--|

N° 17/6.24 Rapport en réponse à la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »

M. Clément BOURGEOIS, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Yvan CHRISTINET émet une remarque concernant la signalisation pour les PMR (personnes à mobilité réduite), qui ne peuvent pas rentrer par le Sud par le nouveau portail, car il y a deux marches, ils sont obligés d'emprunter le trottoir et de faire tout le tour pour accéder par l'arrière du bâtiment du Bluard. Il trouve dommage que la personne qui a de la peine à se déplacer doive faire le trajet le plus long et la personne qui se déplace facilement n'a qu'à franchir les deux marches. Peut-être qu'à l'avenir une autre posture envers les personnes ayant besoin d'un peu d'aide se développera. Sur le fond il accepte le rapport.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 17/3.24 – Réponse à la motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(78 OUI 1 abstention)

| |
|--|
| 1. de prendre acte du présent rapport. |
|--|

N° 19/6.24 Vente d'une partie de la parcelle N° 151, d'une superficie de 2'350 m² située au lieu-dit « Le Boiron » sur le territoire de la commune de Tolochez.

Mme Camille ROBERT, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 19/3.24 ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

(unanimité)

1. d'autoriser la Municipalité à vendre 2'350m² issus de la parcelle N°151 au lieu-dit « Le Boiron » sur le territoire de la commune de Tolochenaz selon les conditions émises dans la convention à l'amiable signée le 26 février 2024 ;
2. d'autoriser la Municipalité à transférer dans le patrimoine financier les parcelles N°124 et N°127 sises sur la commune de Tolochenaz ;
3. d'inviter la Municipalité à verser le produit de cette vente sur le compte 311.00.4242.00 « Gains comptables sur les immeubles du patrimoine financier ».

N° 21/6.24 Modification des statuts du SIS Morget

M. Alain TROGER, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport. Le terme amendement est modifié par correction de plume.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

(72 OUI et 7 abstentions)

1. de modifier l'article 16 let. i des statuts du SIS Morget par :
Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.00, ainsi que le renouvellement de ceux-ci ;
2. de supprimer à l'article 16 la lettre j et de décaler la numérotation des lettres suivantes, soit la lettre k devenant la lettre j, la lettre l devenant k, la lettre m devenant l, la lettre n devenant m, la lettre o devenant n, la lettre p devenant o, la lettre q devenant p.

N° 23/6.24 Demande d'un crédit cadre pour la période 2024-2026 de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement de conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, subside de l'ECA non déduit, ainsi qu'un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour la végétalisation de sites identifiés dans la stratégie d'arborisation.

Mme Sylvie FAY, en remplacement de M. Nicolas Heredia, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission en charge de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :
(unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'290'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz à l'avenue Jean-Jacques-Cart, au chemin du Triolet, au chemin de la Grosse-Pierre et au chemin des Philosophes, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00 TTC pour des travaux d'arborisation ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

14. Interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges ? » - Réponse de la Municipalité

Mme Aliénor VAUTHEY s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation, ainsi que pour les annexes qui détaillent les divers journaux et magazines pouvant être consultés à la bibliothèque. Je la remercie en particulier d'entrer en matière sur la nécessité d'organiser une consultation avec le Parlement des Jeunes, dans le but de faire émerger des propositions visant à sensibiliser la jeunesse à l'importance de la presse locale. Il est aussi réjouissant de savoir que la Côte continuera de couvrir un minimum l'actualité morgienne, même s'il reste très regrettable que cette couverture ait été amenée à diminuer.

Comme la Municipalité le souligne à juste titre dans sa réponse, il n'est bien sûr pas dans le pouvoir des communes de régler la crise médiatique qui sévit à un niveau national, et qui a déjà mené à la disparition ou à la restructuration de grands titres tels que L'Hebdo ou le 24Heures. Mais ce sont bien les communes qui sont les premières concernées par la pérennité et la diversité de la presse locale et régionale. Rappelons que le fonctionnement même d'une démocratie et d'un conseil comme le nôtre repose sur la possibilité de s'informer et de

confronter les vues sur un même objet. La presse contribue à former les opinions de la population. Les défis auxquels elle fait face, notamment en raison de la diminution drastique des recettes publicitaires et de la surabondance d'informations sur d'autres plateformes, concernent donc directement notre conseil et notre ville. Comme l'a souligné le Conseil communal de Nyon en avril dernier, mieux vaut réfléchir maintenant à des moyens de perpétuer la presse de proximité que de risquer de la voir disparaître, ce qui passe notamment par le fait d'assurer le renouvellement et la pérennité de son lectorat. »

Pour toutes ces raisons, le groupe PSIG souhaite déposer la résolution suivante :

Résolution du Conseil communal de Morges

Considérant le rôle fondamental que joue la presse locale dans l'accès à l'information et l'exercice de la démocratie, le Conseil communal de Morges encourage la municipalité à entreprendre toute démarche visant à soutenir la diversité des médias à Morges, ainsi qu'à sensibiliser la jeunesse à l'importance de la presse locale.

Au vu de l'importance croissante qu'est amenée à prendre la question de la pérennité des médias traditionnels dans ces prochaines années, le groupe PSIG vous invite à soutenir cette résolution.

M. le Président Pascal MARTIN demande la répétition de la lecture de la résolution avant de passer au vote.

C'est par 68 OUI, 2 NON et 8 abstentions que la résolution est acceptée.

15. Interpellation de M. Clément Bourgeois et consorts « Quelles mesures d'accompagnement aux travaux de l'OFROU sur le territoire morgien ? » - Réponse de la Municipalité.

M. Clément BOURGEOIS remercie la Municipalité pour sa réponse écrite à l'interpellation dont il a pris connaissance avec intérêt et souhaite revenir sur quelques points. Il salue la mise sur pied d'un groupe de coordination afin d'établir et maintenir le dialogue avec l'OFROU ceci dans le cadre de travaux qui auront visiblement des impacts importants, et ceci sans mise à l'enquête.

Il se réjouit de la demande de la Municipalité qui a pour but de compenser le stationnement deux roues en espérant que des solutions convenables puissent être trouvées, à l'image de ce qui peut se faire dans d'autres villes.

Pour le projet de réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence on peut apercevoir ici l'ampleur du projet, car outre le réaménagement des voies de circulation, on peut noter l'aménagement d'une nouvelle jonction à Morges-Ouest, mais également, l'assainissement du bruit routier. Il y a donc de grands enjeux, entre l'augmentation de la capacité de l'infrastructure, mais également un potentiel à court terme pour réduire les impacts que cette autoroute représente pour notre Ville.

A la Municipalité de défendre les intérêts des Morgiens avant la mise à l'enquête qui suivra. Afin de la soutenir dans ses démarches, il souhaite déposer la **résolution** suivante et invite le Conseil à la soutenir :

"Le Conseil Communal de Morges soutient la Municipalité dans ses démarches et notamment dans la négociation avec l'OFROU pour obtenir des mesures afin de diminuer la pollution sonore et environnementale, les nuisances liées aux travaux à venir ainsi que toute autre mesure pouvant permettre de diminuer le trafic de transit à travers la Ville et améliorer les liaisons mobilité douce au travers de la coupure urbaine que représente l'autoroute. "

M. Michael FRANCESCATO relève que la présente résolution a fait l'objet de beaucoup de discussions entre les différents chefs de groupes, qu'il tient à remercier pour les débats constructifs échangés depuis lundi. Un point néanmoins n'a pas fait l'unanimité et il souhaite apporter sa version en amendant la résolution comme suit : « ...ainsi que toute autre mesure pouvant permettre de diminuer, **voire de supprimer** la pollution sonore environnementale etc. ».

Ces deux mots sont fondamentaux pour lui dans une optique à très long terme. Lors de sa création il y a 50 ans peu des membres présents ce soir ont pu donner leur avis mais par contre aujourd'hui tout le monde peut constater les problématiques que cela cause et les différentes nuisances que la population doit supporter chaque jour à cause de cette balafre qui coupe la ville en deux. L'objectif doit être à terme d'avoir une autoroute en souterrain, qu'elle contourne la ville ou qu'elle soit couverte, il faut oser l'espoir et ne pas simplement accepter que cette autoroute soit là. Si même nous nous n'y croyons pas et que l'on baisse les bras directement en pensant que même dans 100 ans on devra vivre avec et simplement se contenter de limiter les nuisances alors on ne va pas pouvoir attendre de nos partenaires qu'ils trouvent des solutions à notre place car ils ne supportent pas ces nuisances tous les jours.

Il invite à soutenir au minimum la résolution de M. Bourgeois et idéalement la version amendée par ses soins afin de viser un objectif ambitieux pour en finir définitivement avec ces nuisances liées à l'autoroute.

M. Bastien MONNEY met en avant l'aspect fédérateur de cet objet et effectivement après 65 ans de désagréments pour la Ville il souhaite que la population puisse vivre à Morges sans subir cette autoroute. La résolution donne le poids suffisant à la Municipalité pour discuter avec l'Office fédéral des Routes et un soutien fort du Conseil communal doit permettre des négociations serrées et fortes. Il va se rallier à la proposition de M. Francescato et invite le Conseil à soutenir cette résolution ainsi que toutes les démarches de la Municipalité visant à apporter une meilleure qualité de vie à la population.

M. Pascal GEMPERLI relève que si tout le monde est probablement d'accord pour la suppression de cette autoroute, la question de l'alternative à donner se pose. À titre personnel, il ne pense pas élégant de déplacer la balafre chez les autres.

Le projet de contournement, selon sa mémoire va coûter plusieurs milliards sur une durée de trente ans alors que personne dans cette salle n'a idée de ce que sera la mobilité dans trente ans, cela lui semble totalement irréaliste et il s'oppose à cette idée de contournement comme une grande partie du groupe des Vert·e·s. Il invite à voter pour la résolution du compromis proposée par M. Bourgeois et ne soutiendra pas la version de M. Francescato.

M. Michael FRANCESCATO précise qu'il n'a jamais parlé de contournement, il a parlé de supprimer les nuisances, ce qui peut être réalisé par une mise en souterrain, une couverture

et comme l'a dit M. Gemperli, on ne connaît pas l'avenir de la mobilité dans 50 ans et peut-être qu'il n'y aura même plus de routes. La résolution que M. Francescato propose vise à se rattacher à l'espoir qu'un jour peut-être cette autoroute ne traversera plus la Ville.

M. Pascal GEMPERLI prend note que M. Francescato ne souhaite pas de contournement et pour sa part il reste sur la version de M. Bourgeois.

M. le Président Pascal MARTIN, après vérification de la procédure dans la Loi sur les communes, propose de traiter la proposition de Michael Francescato comme un amendement. Le Conseil procédera au vote sur l'amendement et ensuite au vote sur la résolution de M. Bourgeois amendée ou non. Il demande à M. Bourgeois de relire la résolution ainsi qu'à M. Francescato de lire sa version, afin de procéder au vote en toute connaissance de cause.

Vote sur l'amendement de M. Francescato : 59 OUI, 17 NON, 3 abstentions.

Vote sur la résolution amendée qui devient : **"Le Conseil Communal de Morges soutient la Municipalité dans ses démarches et notamment dans la négociation avec l'OFROU pour obtenir des mesures afin de diminuer, voire de supprimer la pollution sonore et environnementale, les nuisances liées aux travaux à venir ainsi que toute autre mesure pouvant permettre de diminuer le trafic de transit à travers la Ville et améliorer les liaisons mobilité douce au travers de la coupure urbaine que représente l'autoroute. "**

La résolution est acceptée par 78 OUI, 1 NON, 1 abstention.

16. Interpellation de Mme Aude Jardin au nom du groupe des Vert·e·s « Quid de la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges ? » - Réponse de la Municipalité

Mme la Municipale Laure JATON lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} mai 2024, le groupe des Vert·e·s a déposé une interpellation concernant la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges et pose les questions suivantes :

Cette charte est-elle systématiquement intégrée dans le cahier des charges des appels d'offre lancée par la Ville de Morges et dans l'évaluation des projets soumis ?

Si non : Pour quelles raisons ?

Si oui : comment la Municipalité évalue-t-elle l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations émises dans la charte dans les projets qui lui sont soumis ?

La Municipalité y répond comme suit :

La charte de l'environnement urbain a été établie en 2013 par le Service de l'aménagement du territoire et du développement durable. Ce document, destiné autant aux propriétaires privés, qu'aux services de l'administration communale énonçait des recommandations pour préserver et améliorer la qualité de vie en ville selon trois grandes thématiques : valoriser la nature en ville, qualifier le rapport à la rue des fonds privés et favoriser l'appropriation de l'espace public. Daté de plus de 10 ans, ce document est aujourd'hui obsolète et n'est plus utilisé depuis 2020.

Toutefois, les différentes thématiques de la charte sont reprises dans les nouvelles réglementations et stratégies de la Ville : entre autres le Plan d'affectation communal 2023, la

stratégie d'arborisation et de végétalisation 2023, la charte des jardins dans laquelle la commune est engagée depuis 2020.

Dans les projets concrets de construction et d'espace public, les services de la Ville identifient toujours les intentions de la Ville en matière d'environnement, d'arborisation, d'accessibilité et de mobilité afin de favoriser la biodiversité sur le territoire, d'augmenter la canopée, d'améliorer les infrastructures de mobilité douce et de créer des espaces accessibles à toutes et tous, en s'appuyant notamment sur les stratégies communales, sur les guides de l'OFEV et du Canton.

En fonction de l'importance du projet, le cahier des charges demande que les spécialistes environnement, mobilité, paysage ou/et biologie fassent partis du groupement de mandataires. Quant aux projets privés, les dispositions du PACom en matière d'aménagements extérieurs suivent les mêmes principes.

Les derniers projets planifiés montrent les engagements de la Municipalité sur ces thématiques : les collèges de Chanel et Gracieuse avec leurs préaux arborisés et perméables, la rue Louis-de-Savoie avec les nombreux arbres plantés et des espaces publics nouvellement créés, la voie verte avec ces aménagements accessibles à toutes et tous pour favoriser la mobilité douce, etc. ».

Mme Aude JARDIN reviendra sur cette réponse après lecture et réflexion car à chaud cette réponse ne lui convient pas.

17. Initiatives des membres du Conseil communal.

Mme Sylvie FAY lit le texte de l'interpellation au nom du groupe des Vert·e·s intitulée « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes » qui est annexée au procès-verbal.

18. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce trois réponses orales et débute avec un deux en un puisqu'il s'agissait du même sujet :

Réponse orale aux questions de MM. Lucas Bruhwiler & William Saarbach, Conseillers communaux, concernant les nouveaux marquages cyclistes sur les quais

La Municipalité souhaite tout d'abord recontextualiser la situation dans laquelle nous nous trouvons. D'ici quelques années, l'objectif est que la Voie Verte prenne place sur les quais. D'ici là, dans le but de répondre aux préoccupations qui lui ont été transmises, la Municipalité a souhaité l'ajout de marquage au sol sur les quais afin de diminuer les conflits entre les piéton·nes et les cyclistes.

Comme l'indiquent les panneaux de signalisation, les quais Jean-Louis-Lochmann et Igor-Stravinsky sont des chemins piétons où le passage des cyclistes est permis selon la loi. De plus, cette signalisation indique que les cyclistes « *doivent avoir égard aux piétons et, lorsque la sécurité l'exige, les avertir, voire s'arrêter* ». Il s'agit ainsi d'une voie mixte, où la circulation des piétons et des cyclistes n'est pas clairement distinguée au sol.

Les pictogrammes vélos représentent donc uniquement une invitation pour les cyclistes à circuler sur une partie précise des quais plutôt que de rouler au milieu de la voie.

Ainsi, ces pictogrammes sont comparables aux panneaux « adapte ta vitesse » installés sur les quais : ceux-ci sont une invitation relative à leur vitesse, mais ce sont toujours les règles de l'OSR (Ordonnance sur la Signalisation Routière) qui priment. Celles-ci indiquent qu'il s'agit d'un chemin piéton où le passage des cyclistes est autorisé.

Aussi, voici les réponses aux questions posées :

Question 1 : Ces nouveaux marquages cyclistes ont-ils vocation à être temporaire en attendant la réalisation de la Voie Verte ?

Question 2 : La Municipalité entend-elle procéder à un nouveau marquage cohérent et plus sûr ?

Réponse aux deux questions :

Les nouveaux marquages devraient rester en place jusqu'à la réalisation de la Voie Verte. De plus, la Municipalité ne prévoit aucune modification des pictogrammes vélos ajoutés sur les quais.

Question 3 : Est-ce que Pro Vélo Région Morges a été consulté pour la réalisation des marquages ?

Réponse :

Les membres de la CCUM ont eu l'information sur la réalisation prochaine des marquages vélos lors de la dernière séance de la commission consultative urbanisme et mobilité le 29 février. Pro Vélo n'a pas été consulté en dehors de cette séance, même si Pro Vélo nous invitait, dans son courrier du 5 novembre 2023, à étudier l'opportunité d'un marquage au sol au niveau de l'Hôtel du Mont Blanc, chose qui a été réalisée avec des nouveaux marquages. Aussi, il a été jugé opportun d'améliorer la continuité de la trame cyclable jusqu'au Parc de Vertou avec ces pictogrammes vélos.

Question 4 : La Municipalité, dans le cadre du projet Voie Verte, va-t-elle réfléchir à la suppression des places de parcage côté lac, tout en maintenant celles côté Ville, le long des quais Lochmann et Mont-Blanc afin de libérer cet espace par la création d'une véritable piste cyclable, réglant ainsi le problème de conflit d'usage, une fois pour toutes ?

Réponse :

Le projet de Voie Verte est actuellement en cours d'étude, cette variante fait partie des réflexions. Une présentation a été effectuée le 6 juin à la CCUM. De plus, les autres parties prenantes non-membres de cette commission ont également été consultées. Le retour de cette consultation à la Municipalité est prévu pendant l'été.

Réponse orale aux questions de Mme Sylvie Fay, Conseillère communale, concernant l'arrêt de bus « Les Pétoleyres » sans trottoir

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} mai 2024, Mme Sylvie Fay évoque la sécurité aux abords des arrêts de bus « Les Pétoleyres » et pose les questions suivantes :

Peut-on mettre aux normes, en priorité, les arrêts de bus des Pétoleyres qui se trouvent aux abords de l'établissement scolaire de la Gracieuse ? Par ailleurs serait-il possible de réfléchir à une meilleure signalétique pour indiquer cette école aux véhicules car les panneaux indicatifs sont souvent cachés par les haies ?

En outre elle demande comment rendre le chemin de cette école qui scolarise les enfants de 4 à 10 ans plus sûr, car les deux passages piétons que ceux-ci empruntent sont situés sur une route limitée à 50 km/h et dans un virage ?

Réponse :

Dans le cadre de la planification de mise en conformité LHand des arrêts de bus, les travaux prévus aux arrêts des Pétoleyres seront réalisés en 2025. Lors de ces interventions, la sécurité des deux passages piétons qui traversent l'avenue Jules-Muret sera revue et améliorée.

En ce qui concerne la signalétique sur le site, celle-ci est conforme à la législation en vigueur. Toutefois, afin d'améliorer la visibilité des panneaux, nous allons procéder à un contrôle de l'émondage des haies empiétant sur le domaine public, notamment à cet endroit et exiger des tailles si-nécessaire.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur ces réponses.

M. William SAARBACH remercie la Municipalité pour ses réponses. S'agissant du marquage sur les quais pour les voies cyclables il maintient que le marquage actuel semble tout à fait suffisant et opportun puisqu'il invite, plus qu'il n'impose, un chemin pour les vélos. De ce fait, et à l'usage, il apparaît que chacun adopte une attitude particulièrement civile sur les quais, conscient que ceux-ci sont partagés. Il maintient également que dans le cadre de la Voie Verte, la mise en place d'une voie dédiée exclusivement aux vélos, en particulier dans les sections les plus étroites des quais, au niveau d'Igor Strawinsky, sera nécessairement, et il insiste là-dessus, accidentogène. Il est impossible de demander à des chiens, des enfants de ne pas transgresser leur voie, les budgets impartis pour cette Voie Verte ne lui semblent pas justifiés.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées à mes questions. Il est toutefois regrettable que les marquages ne vont pas être modifiés et que ProVélo n'ait pas été consulté alors qu'il s'agit bien d'une association experte en la matière.

Je souhaite profiter de cette prise de parole pour formuler quelques mots à mon collègue William Saarbach, qui pour sa part se félicitait « de l'efficacité de ces intéressants marquages au sol ». Je reste convaincu, ainsi qu'au moins une partie de ProVélo, que ces marquages amènent plus de confusion et d'insécurité que d'une véritable solution pour pacifier les différents usages le long des quais. Le mot « libéral » a été lâché. En ce qui me concerne, je préfère une approche un peu plus dirigiste que libérale quand on constate aujourd'hui où l'idéologie du libéralisme nous a mené.

Pour terminer, j'aimerais rappeler à Monsieur Saarbach, puisqu'il l'a relevé, que tant qu'une bande ou une piste cyclable n'est pas clairement mise en place, les trottinettes électriques ont l'interdiction formelle de circuler sur les zones piétonnes, ce qui est le cas sur le long des quais, puisque ces trottinettes entrent dans la catégorie « cyclomoteur » et doivent donc utiliser les espaces qui leur sont autorisés selon la loi, soit les routes et les pistes cyclables. Je vous invite à relire mes explications à ce sujet lors de la séance du 2 novembre 2022. »

Mme Sylvie FAY remercie la Municipalité pour ses réponses et soulève l'importance de contrôler que la taille des haies soit respectée car ce tronçon est véritablement à haut risques pour les enfants, même si la signalisation est parfaitement légale.

M. William SAARBACH reprend la parole, ce qui n'était pas prévu. Il pense que dans le cas des marquages des pistes cyclables ce qui prévaut n'est pas l'idéologie mais la pratique et le pragmatisme et il invite à mettre en place des statistiques pour pouvoir tenir un état de l'effet accidentogène du marquage actuel ou non, en comparaison avec l'avant c'est-à-dire aucun marquage au sol et la projection dans le futur du marquage exclusif pour les cyclistes incitant à des comportements en vertu desquels ces usagers pensent avoir un droit opposable à l'usage exclusif de ces voies.

19. Simples questions, vœux et divers.

M. Pascal MARTIN pour conclure son année législative à la présidence du Conseil communal s'exprime en ces termes :

« 4 scrutins, 9 séances, 11 démissions de conseillères et conseillers, 14 représentations à des événements divers et plus de 17'500 bulletins comptabilisés lors des scrutins, voici quelques chiffres non nécessairement représentatifs de l'année législative écoulée.

Avec les expériences des années précédentes, je me doutais que cette fonction nécessiterait une certaine dose d'agilité. Si un peu de souplesse mentale est effectivement utile, j'ai maintenant l'impression qu'il faut faire sienne toute la définition du chorégraphe, qui est : ouvrez les guillemets « concevoir des pas de danse, des figures et des enchaînements techniques qui seront présentés sur scène » fermez les guillemets. Comme le chorégraphe, j'espère avoir contribué à donner des impulsions et mettre de l'huile au bon endroit au bon moment, mais sans rien n'exécuter par moi-même, et en n'exécutant personne non plus je crois. Je me suis mis à cultiver une bonne dose d'anticipation afin de laisser à l'assemblée plus d'opportunités d'improvisation ou pour traiter le fond plus que la forme. Je ne me rendais toutefois pas compte de tout ce que cela impliquait pour fonctionner. Cela m'a en tout cas permis d'apprécier notre esprit de collaboration et j'en suis particulièrement gré aux chefs de groupe. Peut-être n'est-ce pas inutile de le relever, car il semblerait que cela n'aille pas nécessairement de soi.

Mes sincères remerciements, pour ne pas dire félicitations, à notre secrétaire et la secrétaire suppléante, à l'huissier et à l'huissier suppléant, mais aussi au personnel communal, en particulier le greffe et la conciergerie, et toutes les personnes qui contribuent à nous faciliter les débats, sans que nous nous en rendions nécessairement compte ou alors parce qu'ils sont les récipiendaires de nos plaintes pour un peu d'inconfort ou d'insatisfaction. Laissez-moi vous adresser, au nom du Conseil, notre reconnaissance que nous ne vous exprimons probablement pas assez régulièrement.

Ma gratitude aux membres du bureau pour leur constance, leurs traits d'humour et la bonne dose de glucose qui est en passe de devenir une tradition. Je m'adresse également aux bureaux précédents pour leur bienveillance.

Maintenant que je commence à trouver mes marques, j'espérais un dernier conseil calme et pas trop chargé, mais finalement, au vu l'ordre du jour qui n'est rentré sur 2 pages seulement au chausse-pied, au moins ai-je une bonne excuse pour écouter ce discours. On m'a d'ailleurs fait remarquer qu'un discours bref est plus efficace lorsqu'on veut marquer. Alors, loin de moi l'idée qu'il y aura un avant et un après ou même un jour nouveau, mais de manière très égoïste, après cette présidence, je ne vois plus ma commune tout à fait de la même façon. Elle est pour moi plus diverse et encore plus vivante qu'elle ne l'était il y a une année. »

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Tout le monde sait qu'il n'est pas facile de trouver un logement dans la région, c'est souvent « le parcours du combattant » comme on dit ; ceci semble particulièrement vrai pour l'accès aux logements sociaux. J'ai été interpellé par un Morgien qui se plaignait de la difficulté de simplement s'inscrire en liste d'attente. Il pensait 'naïvement' s'inscrire à l'office du logement de Morges. Là, on n'a pu lui donner que les conditions d'octroi, et la liste de régies qui gèrent de tels logements subventionnés.

Le problème, c'est qu'il y a cinq régies à contacter (voir six si on y ajoute les logements d'utilité publique), dont deux situées à Lausanne. Il faut donc semble-t-il se présenter à chacune de ces régies, et y remplir à chaque fois les formulaires ad-hoc (qui sont paraît-il différents dans chaque régie). Évidemment les régies sont ouvertes exclusivement en journée, ce qui pose problème aux candidats exerçant une activité professionnelle. D'après mes informations, c'est la régie qui décide à qui elle attribue le logement, mais au final le dossier retourne aux services de la Ville qui, in fine, accorde ou non le droit au logement en question.

Un rapide tour sur Google me laisse penser que Morges n'est pas la seule à procéder ainsi, sauf Lausanne semble centraliser des appartements gérés par différentes régies.

Mais malgré tout, ma question :

- La Municipalité pourrait-elle œuvrer pour trouver un système plus efficient, exigeant moins de paperasse à première vue redondante, et plus simple à gérer pour les demandeurs, mais sans surcharger les services communaux ?

M. Marc-Emmanuel CRIPPA a appris hier, que suite à un contrôle, le restaurant Mille Sens ne pourra plus ouvrir le soir. Il ne doute pas que les réglementations soient respectées et appliquées en conséquence et même si la situation est totalement différente, elle s'ajoute à la fermeture regrettable du HD Dinner et de l'Envie, et cela fait également écho à la correspondance adressée en janvier de cette année par la Police de Région Morges aux exploitantes et exploitants d'établissements, restaurants, bars, tea-room, rappelant les réglementations des horaires des terrasses. Dans ce contexte, il souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles mesures la Municipalité met-elle en place pour soutenir dans leur exercice quotidien les restaurants de la Ville de Morges ?

- Quels dispositifs d'accompagnement et de soutien sont proposés pour aider ces établissements à se conformer aux réglementations ?
- De quelle manière s'implique le Bureau de la promotion économique dans le suivi des fermetures et ouvertures de restaurants ?
- Quelles sont les actions mises en place par la Municipalité pour aider ces établissements à assurer leur viabilité économique ?
- Existe-t-il des initiatives spécifiques pour promouvoir et revitaliser l'activité des restaurants de notre Ville ?
- Quelles mesures la Municipalité met-elle en œuvre afin de prévenir les nouvelles fermetures ?

Mme Véronique DESSAUX-HADORN s'exprime en ces termes :

« Les micros polluants communément appelés PFAS terme utilisé pour les alkyles perfluorés ou polyfluorés défraient l'actualité depuis plusieurs mois.

Ces micros polluant dits éternels sont fabriqués par l'industrie depuis des décennies et se sont accumulés dans l'eau et les sols sans se dégrader.

Il y aurait en Suisse 134 sites, présentant des concentrations problématiques ¹

De nombreuses études scientifiques mettent en garde contre leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. La contamination généralisée de l'environnement et des tissus humains par les PFAS est désormais un fait. En bref, nous en avons déjà tous dans notre organisme.

Il semble dès lors urgent d'identifier les sites pollués afin de les assainir.

En consultant la fiche d'information sur les analyses de la qualité de l'eau effectuées aux puits filtrants du Morand, je n'ai trouvé aucune indication liée aux PFAS².

Sachant que la nappe phréatique du Morand est la plus grande surface d'eau potable naturelle du canton de Vaud et notre principale source d'eau potable, voici donc mes questions :

- Est-ce que le canton a approché la commune pour effectuer des analyses ?
- Des analyses ont-elles été réalisées et est-ce que la commune a connaissance du niveau des PFAS ?
- Si oui, pourquoi cette information n'apparaît pas dans le résultat des analyses
- Si non, pourquoi est-ce que le taux de PFAS n'a pas encore été étudié et quand pouvons-nous obtenir ces analyses ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT a demandé il y a 3 mois à son service de faire des analyses de PFAS dans la nappe du Morand et les résultats ont prouvé qu'il n'y en a pas. Il

¹ <https://www.rts.ch/info/monde/13809509-quelque-17000-sites-europeens-contamines-aux-pfas.html>

² <https://www.morges.ch/media/document/2/analyseannuelle-puitsmorand.pdf>

amènera les résultats des analyses lors d'un prochain conseil. Il demandera à ce que les PFAS figurent désormais sur les résultats d'analyse des eaux de la Ville.

M. Kevin RICHARDS demande s'il serait possible d'inscrire l'intitulé en entier des vœux à classer afin d'éviter des recherches fastidieuses pour savoir ce que l'on vote et d'adapter les modèles de rapport en conséquence.

Concernant les réponses d'interpellation, serait-il possible de les obtenir toutes par écrit afin de permettre le dépôt d'une éventuelle résolution. Le groupe des Vert·e·s n'a pas reçu de réponse écrite à son interpellation de ce soir et aurait souhaité déposer une résolution. Le groupe espère être autorisé à déposer cette résolution lors de la prochaine séance.

Mme la Syndique Mélanie WYSS revient sur le règlement du Conseil communal qui stipule que la Municipalité est sensée donner sa réponse au Conseil suivant le dépôt de l'interpellation. Une pesée d'intérêt est à mener au sein de la Municipalité entre le respect stricto sensu du règlement ou l'envoi par courrier, ou par mail le jour même lorsque la réponse à l'interpellation est validée le lundi précédant la séance du Conseil.

M. le Président Pascal MARTIN précise que si un groupe revient le mois d'après avec une motion d'ordre en demandant l'ajout du dépôt de résolution à l'ordre du jour, cela sera certainement accepté.

M. Stéphane DEWARRAT a fait une erreur lors de son intervention au point 8 de l'ordre du jour, il a donné le nom de Kevin Richards alors qu'il s'agissait de Marc Lambrigger, concernant le paragraphe suivant : « le conseil intercommunal a élu notre Conseiller communal M. Marc Lambrigger, le tournus veut que normalement M. Lambrigger occupe la présidence l'année prochaine.

M. Michaël FURHOFF revient sur la réponse donnée en février par la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Hausse du loyer, la Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à une association privée » ?

Dans la réponse à la question une, la Municipalité dit qu'elle souhaite mener une campagne d'information début 2024 sur le droit du bail et par rapport à la contestation de la hausse de loyer au travers du journal communal. Il n'a rien vu passer, est-ce paru ailleurs, a-t-il loupé l'information ?

Quelles informations ont été communiquées et si ce n'est pas le cas pour quelle raison ?

Mme Aude JARDIN informe qu'il y a plusieurs mois en arrière M. Dominique Paccard avait pris contact avec elle concernant la pose d'un abribus provisoire à la Gare de Morges pendant un mois. Cette personne a pris contact avec les chefs de service, ils se sont vus sur place, cela semblait en ordre puis il a reçu un téléphone l'informant que cette solution avait été abandonnée. Il aimerait savoir pourquoi et passe par Mme Jardin qui fait l'intermédiaire, elle souhaite pouvoir classer ce dossier.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'étonne car il a été répondu par téléphone à cette personne, il ne voit pas où est le problème. Il demande si Mme Aude Jardin souhaite qu'un mail soit envoyé à M. Paccard. Il s'agit d'un malentendu sans doute, la Municipalité n'entre plus en matière avec les abris de bus provisoires.

M. le Président Pascal MARTIN constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h17 et la séance est close.

Le Président

Pascal MARTIN

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Interpellation « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes »
- Récapitulatif du classement des vœux

Postulat du groupe des Vert.e.s : Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes

En Suisse, environ un enfant sur six est en surpoids ou en situation d'obésité, ce qui équivaut à environ 15 % de la population concernée¹. Il est démontré que plus les enfants consomment des aliments et boissons sucrés dès leur jeune âge, plus ils développent une préférence pour le goût sucré². Les enfants qui sont habitués à une alimentation, et des boissons riche en sucres ajoutés sont plus susceptibles de développer divers problèmes de santé, tels que la stéatose hépatique, les maladies cardiovasculaires et métaboliques, les caries dentaires³. De plus, il est important de noter que le sucre affecte le système de récompense du cerveau de manière similaire aux drogues, ce qui peut entraîner un potentiel de dépendance⁴.

Une enquête menée en 2022 par les organisations suisses de défense des consommateurs a révélé que 94 % des aliments dont le visuel est conçu pour être attrayants pour les enfants ne respectent pas les recommandations nutritionnelles de l'OMS et se composent en moyenne d'environ 33% de sucre⁵. De plus, en Suisse, il n'existe pas de boissons spécifiquement destinées aux enfants qui ne contiennent pas de sucre ajouté.

Face à la vulnérabilité des plus jeunes aux publicités sur la consommation de produits sucrés, comme le montre ce rapport commandé par l'OSAV en 2023⁶, il est essentiel que les collectivités publiques s'engagent pour des solutions systémiques, efficaces, et ne se reposent pas que sur la responsabilité individuelle et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire, argumentaires actuellement promus au niveau du Parlement fédéral.

La loi sur la santé publique du Canton de Vaud stipule que l'Etat collabore avec les communes pour les mesures de promotion de la santé et de prévention (Art. 29)⁷. En outre, le Rapport sur la politique de santé publique du Canton de Vaud se fixe comme objectif de développer la promotion de la santé au plus près des collectivités locales et met en avant la volonté du Conseil d'Etat de construire avec ces collectivités le cadre (outils, expertises, incitatifs) leur permettant de déployer les actions contribuant à la promotion de la santé et de leur mettre à disposition des outils pour accroître la participation de la population dans le domaine de la santé⁸. Enfin, dans son Programme de législature 2022 - 2027, le Conseil d'Etat entend poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies, et en particulier lutter contre l'obésité chez les jeunes par l'incitation à une alimentation saine. Le CE entend par ailleurs également renforcer les relations et collaboration avec les communes⁹. Il apparaît

¹ Herter-Aeberli I. BMI, waist circumference and body fat measurements as well as NCD risk factors in 6 to 12 year old children in Switzerland. Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2018.

² Fidler Mis N, Braegger C, Bronsky J et al. Sugar in Infants, Children and Adolescents: A Position Paper of the European Society for Paediatric Gastroenterology, Hepatology and Nutrition Committee on Nutrition. J Pediatr Gastroenterol Nutr. Lippincott Williams & Wilkins; 2017;65(6):681-696. doi: 10.1097/MPG.0000000000001733.

³ Paglia L, Friuli S, Colombo S, Paglia M. The effect of added sugars on children's health outcomes: Obesity, Obstructive Sleep Apnea Syndrome (OSAS), Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder (ADHD) and Chronic Diseases. Eur J Paediatr Dent. 2019;20(2):127-132. doi: 10.23804/ejpd.2019.20.02.09.

⁴ Schell M, Kleinridders A. Intuitive eating? Central regulation of food intake by nutrients and metabolic hormones. Ernährungs Umsch. 2022;69(11):176-186. doi: 10.4455/eu.2022.035.

⁵ Fédération romande des consommateurs, Enquête : profil nutritionnel positif et marketing, des impossibles à concilier, mai 2022. Disponible au lien suivant : https://www.frc.ch/wp-content/uploads/2022/05/20220523_enque%CC%82te-produits-enfants_def-1.pdf

⁶ Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Disponible au lien suivant : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/werbung-und-marketing.html>

⁷ Etat de Vaud, bases législatives vaudoises, loi sur la santé publique. Disponible au lien suivant : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/800.01?key=1559043264800&id=258cb2db-b772-411c-b0c5-6ed80967c762>

⁸ Etat de Vaud, Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018 - 2022, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publicque_du_canton_de_Vaud_2018-2022.pdf

⁹ Etat de Vaud, programme de législature 2022 - 2027, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ce/fichiers_pdf/PL2022-2027_vFINAL-petit.pdf

donc clairement qu'il appartient aux communes de se charger de la mise en œuvre de leurs compétences résiduelles en matière de santé publique.

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux Mai Moins Sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social.

En 2020, la Ville de Morges s'est dotée d'un document intitulé « Cadre de référence pour une alimentation saine et durable ». Ce cadre de référence a pour but de définir des directives pour la restauration collective dans la Ville de Morges, tant pour les aspects nutritionnels que pour la durabilité. Il est systématiquement annexé à tous les nouveaux contrats de restauration de la Ville de Morges. Quand on parcourt ce document, en particulier les recommandations liées aux boissons servies dans les restaurants scolaires ou les recommandations liées à la limitation assez forte des produits transformés dans l'offre de restauration, on ne peut qu'être rassurés sur ce qui est proposé à nos enfants pour leurs repas dans le cadre de l'école et du parascolaire. Mais ce document cadre a été conçu principalement pour être liés aux contrats de restauration de la Ville de Morges et n'aborde pas spécifiquement les notions de prévention ciblant les dangers liés à une surconsommation de sucre chez les enfants.

Par le biais de ce postulat, le groupe des Vert.e.s souhaite donc inviter la Municipalité à étudier les propositions suivantes :

1. Etablir, avec l'aide des autorités cantonales et autres institutions de santé publique expertes, un plan d'action concret avec des pistes d'interventions claires et efficaces pour lutter contre la surconsommation de sucre dans les écoles, les UAPE et auprès des réseaux d'accueil en milieu familial ; et ceci tant en termes de prévention auprès des jeunes et de leurs familles, que de formation des encadrants ainsi que de mise à disposition du matériel adéquat.
2. Entamer une réflexion portant sur une limitation voire une interdiction sur le territoire communal de l'affiche ou autres supports et moyens publicitaires promouvant la consommation des aliments et boissons sucrés et ciblant les enfants.
3. Entamer des discussions avec les restaurateurs de la Ville pour qu'ils élargissent leur offre en matière de boissons non ou faiblement sucrées.

RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE CLASSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Vœux de la Commission de gestion

La Municipalité est favorable au classement des 24 vœux suivants :

| | |
|---|---|
| Administration, mobilité et ressources humaines | <ul style="list-style-type: none">• N° 14-2018• N° 1-2021• N° 3-2021• N° 2-2022• N° 18-2022• N° 19-2022• N° 20-2022 |
| Finances, économie, informatique et population | <ul style="list-style-type: none">• - |
| Enfance, culture et durabilité | <ul style="list-style-type: none">• N° 9-2018• N° 4-2020 |
| Bâtiments, sport et domaines | <ul style="list-style-type: none">• N° 23-2010• N° 10-2016• N° 4-2018• N° 19-2021• N° 14-2022• N° 15-2022 |
| Infrastructures et gestion urbaine | <ul style="list-style-type: none">• N° 7-2019• N° 9-2019• N° 1-2020• N° 3-2020• N° 12-2022• |
| Cohésion sociale, logement et sécurité | <ul style="list-style-type: none">• N° 6-2022 |
| Urbanisme, constructions et espace public | <ul style="list-style-type: none">• N° 13-2019• N° 15-2021• N° 17-2021• N° 16-2022• N° 17-2022 |

Vœux de la Commission des finances

La Municipalité est favorable au classement des 5 vœux suivants :

- N° 1-2015
- N° 2-2015
- N° 3-2021
- N° 5-2021
- N° 1-2022

Postulats et motions en suspens

La Municipalité est favorable au classement par voie simplifiée des motions, postulats et projets de décision suivants :

- **03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts**
Pour donner de la substance à la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges
- **06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli**
Comment développer l'économie durable dans notre district
- **07.10.15 Postulat Xavier Durussel**
Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre
- **15.06.22 - Postulat du groupe des Vert·e·s**
Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers